



## Compte-Rendu du Conseil Municipal Du 02 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux avril, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le 26 mars deux mille dix-neuf.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bernard BAILAN, Maire, M. LEFAURE Gérard, M. MAURIN Pierre, M. BENOIT Jérôme, M. CHARREYRE Didier, M. FRIOUX Jean-Jacques, Mme HOURDEBAIGT Dominique, M. LORTEAU Christophe, Mme LORTEAU Michelle, Mme PETIT Danielle, M.ROUSSET Philippe, M. TORRES Daniel.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : M. BLANCHET Dominique, Mme DUPERRIN Sandrine.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : M. MAURIN Pierre

### **I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2019**

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la précédente séance.

### **II– RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires et d'agents contractuels momentanément indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Autorise** Monsieur Le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles ;
- **Charge** Monsieur Le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis ;
- **Prévoit** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

### **III – TRAVAUX DE VOIRIE DES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES RECONDUCTION N°2 DU MARCHÉ POUR L'ANNEE 2019**

---

Monsieur Le Maire,

Vu l'article 1.4 du C.C.A.P pour le marché désigné ci-dessus prévoyant la reconduction par décision du pouvoir adjudicateur,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

➤ **Décide :**

- **ARTICLE 1** : le marché désigné ci-dessus est reconduit pour une nouvelle période de 12 mois,
- **ARTICLE 2** : la période de validité du marché est du 20 juillet 2018 au 19 juillet 2019,
- **ARTICLE 3** : en application de l'article 3.2 du Cahier des Clauses Particulières, les prix des prestations faisant l'objet du marché seront révisés à compter de la date d'effet de la reconduction,
- **ARTICLE 4** : Toutes les clauses et conditions générales du marché initial et de ses pièces annexes demeurent applicables.

### **IV – DEGREVEMENT DE LA FACTURE D'EAU CONCERNANT L'ABONNE : MADAME RAPNOUIL MONIQUE**

---

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un courrier des services de la SAUR indiquant une consommation anormale concernant l'abonné :

- Madame RAPNOUIL Monique : 123 m<sup>3</sup> relatif à la période du 11/10/2017 au 11/10/2018.

Et demande la possibilité d'avoir recours à un dégrèvement sur consommation suite à une fuite.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré :

- **Accepte** cette requête,
- **Précise** que le montant dégrèvé sera le montant de la valeur supérieure à la moyenne de sa consommation d'eau,
- **Autorise** la SAUR à procéder au dégrèvement de la facture d'eau pour la part assainissement.

### **V – DEGREVEMENT DE LA FACTURE D'EAU CONCERNANT LES ABONNES : MONSIEUR LAVISSE ROLAND ET MADAME VAUCHEL MARIE-AIMEE**

---

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un courrier des services de la SAUR indiquant une consommation anormale concernant l'abonné :

- Monsieur LAVISSE et Madame VAUCHEL : 472 m<sup>3</sup> relatif à la période du 13/10/2017 au 08/10/2018.

Et demande la possibilité d'avoir recours à un dégrèvement sur consommation suite à une fuite.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré :

- **Accepte** cette requête,
- **Précise** que le montant dégrèvé sera le montant de la valeur supérieure à la moyenne de sa consommation d'eau,
- **Autorise** la SAUR à procéder au dégrèvement de la facture d'eau pour la part assainissement.

## **VI – DEGREVEMENT DE LA FACTURE D'EAU CONCERNANT L'ABONNE : MADAME BALBAERT JOSETTE**

---

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un courrier des services de la SAUR indiquant une consommation anormale concernant l'abonné :

- Madame BALBAERT : 185 m<sup>3</sup> relatif à la période du 10/10/2017 au 09/10/2018.

Et demande la possibilité d'avoir recours à un dégrèvement sur consommation suite à une fuite.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré :

- **Accepte** cette requête,
- **Précise** que le montant dégrèvé sera le montant de la valeur supérieure à la moyenne de sa consommation d'eau,
- **Autorise** la SAUR à procéder au dégrèvement de la facture d'eau pour la part assainissement.

## **VII - ABONNEMENT « LES CAHIERS DU VITREZAIS »**

---

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal l'abonnement à la revue archéologique « Les Cahiers de Vitrezaïs ».

Monsieur Le Maire indique que cette revue est consacrée à la recherche et à la publication des faits historiques du Blayais-Bourgeais.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré :

- **Accepte** cette requête,
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités nécessaires pour l'abonnement à cette revue.

## **IIX - DEMANDE DE MODIFICATION DES HORAIRES DE LA Garderie Scolaire**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal une demande émanant d'un administré concernant la modification des horaires de la garderie.

Pour raison professionnelle, l'administré demande que la garderie puisse fermée à 18h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis à compter de la rentrée de septembre 2019.

Monsieur Le Maire rappelle les horaires actuels de la garderie sont de 7h15 – 8 h 35 les matins et 16 h 30 – 18 h 30 les soirs (lundis, mardis, jeudis, vendredis).

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré :

- **Accepte** cette requête sous réserve de l'acceptation de l'agent concerné,
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités nécessaires à la modification pour la rentrée prochaine.

## **IX - DEVIS NICOLAS PEINTURE – SALLE POLYVALENTE**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'offre de prix établi par l'entreprise NICOLAS PEINTURE relative la rénovation des menuiseries en bois et du nettoyage de la façade de la salle polyvalente.

Le montant HT de cette estimation s'élève à 1 770.00 €, soit un montant total de 2 124.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Accepte** le devis de l'entreprise NICOLAS PEINTURE pour un montant HT de 1 770.00 € (soit un montant total de 2 124.00 € TTC),
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités nécessaires pour l'exécution des travaux.

## **X - DEVIS NICOLAS PEINTURE – MAIRIE**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'offre de prix établi par l'entreprise NICOLAS PEINTURE relative la rénovation de la porte de la mairie.

Le montant HT de cette estimation s'élève à 3 386.44 €, soit un montant total de 4 063.73 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Accepte** le devis de l'entreprise NICOLAS PEINTURE pour un montant HT de 3 386.44 € (soit un montant total de 4 063.73 TTC),
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités nécessaires pour l'exécution des travaux.

## **XI - DEVIS NICOLAS PEINTURE – EGLISE**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'offre de prix établi par l'entreprise NICOLAS PEINTURE relative la rénovation des menuiseries de l'Eglise.

Le montant HT de cette estimation s'élève à 528.88 €, soit un montant total de 634.66 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Accepte** le devis de l'entreprise NICOLAS PEINTURE pour un montant HT de 528.88 € (soit un montant total de 634.66 TTC),
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités nécessaires pour l'exécution des travaux.

## **XII – DEVIS BMJ PUBLICITE – PANNEAU DEPOT D'ORDURES**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'offre de prix établi par la société BMJ Publicité relative à la création d'un panneau 900 x 550 mm en alu composite « Dépôt d'ordures ».

Le montant HT de cette estimation s'élève à 112.00 €, soit un montant total de 134.40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Accepte** le devis de la société BMJ Publicité pour un montant HT de 112.00 € (soit un montant total de 134.40 TTC),
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités nécessaires pour l'exécution des travaux.

## **XIII - DEVIS – PLAQUE « SALLE ROGER CONTIS »**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les offres de prix relatif à la création d'une plaque pour la salle polyvalente :

	Dimensions en MM	Matériaux	Prix HT plaque	Prix de pose	Prix livraison	TOTAL
BMJ Publicité	2 000 x 1000	Alu composite	340.00 €	Non inclus	Inclus	340.00€
CVSI	800 x 500	Plexiglass	111.59 €	Non inclus	Non inclus	111.59 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Accepte** le devis de la société BMJ Publicité pour un montant HT de 340.00 € (soit un montant total de 408.00 € TTC),
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.